

Politique de fonctionnement du jury du Gala Stellar

1. Mandat du jury du Gala Stellar

Le jury procède à la sélection des finalistes et des lauréats du Gala Stellar suite à la lecture et à l'analyse des cahiers de mise en candidature reçus pour chacune des catégories identifiées par la CCITB pour l'édition en cours.

2. Composition des membres du jury

Les membres du jury forment des sous-groupes indépendants composés d'un minimum de trois (3) personnes, selon leur expertise, qui se partagent l'évaluation des candidatures dans chacune des catégories qui leur seront attribuées.

3. Nomination des membres du jury

Les membres du comité organisateur du Gala Stellar recommandent la composition du jury et sa présidence au Conseil d'administration de la CCITB qui approuve, par une résolution, cette recommandation.

La sélection des membres du jury est effectuée en fonction des expertises recherchées afin d'assurer une analyse juste et équitable des cahiers de candidature déposés dans chacune des catégories.

Afin de conserver la crédibilité du concours, aucun membre du Conseil d'administration de la CCITB ou ayant siégé au Conseil d'administration dans les deux dernières années, ni du comité organisateur du Gala Stellar ne peut siéger au jury, celui-ci étant sous la responsabilité de la présidence du jury.

4. Durée du mandat

La durée d'un mandat de juré est d'un an renouvelable pour une autre année. Un membre du jury ne peut occuper la fonction de juré plus de deux années consécutives. À titre exceptionnel, après son mandat, la CCITB pourrait faire appel, à nouveau, à son expertise.

La durée d'un mandat à la présidence du jury est de deux (2) ans, renouvelable pour une année supplémentaire.

5. Rôles et responsabilités des membres du jury

À partir d'une grille fournie par la CCITB comportant les critères d'évaluation et leur taux de pondération, les membres du jury ont la responsabilité de sélectionner, au maximum, trois (3) finalistes par catégorie dont un seul lauréat.

Les membres du jury s'engagent à remettre, une fois l'évaluation terminée, les grilles d'évaluation complétées ainsi que les cahiers de candidature à la présidence du jury. Ils transmettent les noms des finalistes et lauréats à la présidence du jury.

6. Rôles et responsabilités de la présidence du jury

La présidence du jury s'occupe d'animer la délibération des membres du jury et d'agir à titre de modérateur. La présidence du jury sera également appelée à faire acheminer les noms des lauréats à la responsable des événements, soit Kathryne Roy Bilodeau. Elle s'assure également qu'aucun membre du jury ne soit en conflit d'intérêts et que les délibérations soient faites dans le respect des membres entre eux de façon objective et neutre.

La présidence du jury reçoit et prend connaissance des cahiers de candidature reçus, mais elle n'a pas à compléter les grilles d'évaluation.

Dans le cas d'une égalité entre deux candidatures, la présidence du jury exerce son pouvoir discrétionnaire pour décider du lauréat.

C'est également à cette personne que revient le rôle de vérificateur en s'assurant que les résultats soient correctement divulgués, lors du Gala Stellar.

7. Rôles et responsabilités de la permanence

La personne de la permanence, attitrée au Gala Stellar, a pour mandat d'accompagner les entreprises désirant soumettre une candidature. Elle répond à leurs questions et les aide à bien comprendre le cahier si cela s'avère nécessaire.

La tâche de cette personne ne consiste pas à évaluer les candidatures ni à émettre son opinion, mais plutôt de s'assurer, si nécessaire, de la bonne compréhension par la présidence du jury des critères de sélection de chacune des catégories afin qu'elle puisse guider objectivement chacun des sous-groupes de jury. Elle n'assiste pas à la délibération des membres du jury.

8. Rémunération des membres du jury

Aucune rémunération ne sera offerte aux membres du jury. À titre de compensation pour son implication et à titre de porte-parole du jury, un billet est gracieusement offert à la présidence du jury afin d'assister au Gala Stellar et d'y prendre parole, le cas échéant. Tout autre billet supplémentaire est à la charge de la présidence du jury ou de son accompagnateur.

9. Réunions des sous-groupes de jury

Les cahiers de candidatures correspondant à chaque sous-groupe sont envoyés aux membres du jury en version électronique seulement afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance et remplissent les grilles d'évaluation. Par la suite, une rencontre est planifiée afin de débattre du choix des finalistes et du lauréat de chacune des catégories.

Le quorum des réunions est de 3 personnes auxquelles s'ajoute la présidence du jury.

10. Admissibilité et destitution

Le Conseil d'administration, sous recommandation du comité organisateur peut, en tout temps et à sa seule discrétion, destituer un ou plusieurs des membres du jury, incluant la présidence, s'il(s) n'assume(nt) pas adéquatement le mandat.

11. Engagements et confidentialité

Pour faire suite à leur nomination, les membres et la présidence du jury s'engagent à signer une déclaration d'engagements et de confidentialité au moment de l'acceptation de son mandat à titre de juré.

Déclaration d'engagement et de confidentialité

À titre de membre (ou présidence) du jury :

- Je m'engage à ne révéler en aucun temps et à quiconque, et à n'utiliser, pour mon propre compte ou pour le compte d'autrui, aucune information dont j'ai pu avoir connaissance, et à garder confidentiel tout le contenu des délibérations auxquelles j'ai participé.
- Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts réel et/ou apparent qui pourrait survenir et à me retirer complètement le cas échéant de l'analyse et des délibérations.
- Je m'engage à adopter un comportement civil et respectueux lors des rencontres de délibérations.
- Je m'engage à remettre les grilles d'évaluation à la présidence du jury. Dans l'éventualité où je possède des copies (papier et/ou électronique) de ces grilles, je m'engage à détruire les copies ainsi que la totalité des dossiers de candidatures à la fin des délibérations.
- Je m'engage à ne pas soumettre ma candidature à l'édition en cours du Gala Stellar ainsi qu'à l'édition la suivante.
- **Membre du jury** : Je m'engage à signaler à la présidence du jury toute communication avec moi de la part d'un candidat relativement à sa candidature.
- **Présidence du jury** : Je m'engage à signaler à la permanence de la CCITB toute communication avec moi, ou avec un membre du jury, de la part d'un candidat relativement à sa candidature.
- Je m'engage à ne pas communiquer avec les candidats de l'édition en cours du Gala Stellar en lien avec la candidature qu'ils ont déposée.

Je, soussigné(e), _____ reconnais avoir pris connaissance des points énumérés ci-dessus et je m'engage à les respecter.

Signé à _____, le _____

Signature